

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/50

Séance du 22 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2024		Présents : LAVENIR Christian, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, CLEMENT Nathalie, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, BOUCLIER Florence, BENCADI Karim
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	14	
Nombre de suffrages exprimés :	19	
Votes Pour :	19	Procurations : DELANGLE Sylvie à <i>Daniel LAROCHE</i> , DELANGLE Sylvain à <i>Samuel DESCHARNE</i> , CLEMENT Pascal à <i>Christian LAVENIR</i> et Alain LE CLOIREC à <i>Patrick BERDAGUE</i> .
Vote Contre :	0	
Abstentions :	0	Absents excusés : MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements urbains au niveau de la Place de Lattre de Tassigny comportent des actions de sécurisation et des aménagements permettant des usages partagés de l'espace public.

Monsieur le Maire rappelle que le Département de Saône-et-Loire procède à la répartition du produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant total HT des travaux est estimé à 203 890€.

D2024/128

CL

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, **DECIDE** :

-DE SOLLICITER une aide aussi élevée que possible au titre du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 23/07/2024

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR




Le/La secrétaire de séance

